
CABINET

Arrêté n° 4734 /MEH-CAB. 
portant nomination des membres du comité de direction
de l'agence nationale d'électrification rurale (ANER)

LE MINISTRE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 14-2003 du 10 avril 2003 portant Code de l'électricité ;

Vu la loi n° 15-2003 du 10 avril 2003 portant création de l'agence nationale d'électrification rurale ;

Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des établissements publics ;

Vu décret n° 2007-291 du 31 mai 2007 portant approbation des statuts de l'agence nationale d'électrification rurale ;

Vu le décret n° 2010-123 du 19 février 2010 relatif aux attributions du ministre de l'énergie et de l'hydraulique ;

Vu le décret n° 2010-241 du 16 mars 2010 portant organisation du ministère de l'énergie et de l'hydraulique,

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement,

ARRETE :

Article premier : Sont nommés membres du comité de direction de l'agence nationale d'électrification rurale au titre des institutions qu'ils représentent, les cadres ci-après désignés :

- monsieur BEIBAH NDENGO Taylor Cédrick, représentant de la Présidence ;
 - monsieur NGOMA Jean Aimé, représentant de la Primature ;
 - monsieur BAKALA Albert, représentant du ministère en charge de l'électricité ;
 - monsieur GOMBA Rodolphe, directeur général de l'agence nationale d'électrification rurale ;
 - monsieur ANGUELA Aimé Raphaël, représentant du personnel de l'agence ;
 - madame SAMA née NGAHYENE Crescence et monsieur ACKOUNDZE Wilfrid, deux personnalités reconnues pour leurs compétences.
- 

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-



Fait à Brazzaville, le 25 avril 2023



Emile OUOSSO.-